

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

1<sup>er</sup> MARS 2018

**Etaient présents** : Louis-Marie FRUCHET, Nicole BEAUFRETON, Luc CAILLAUD, Marielle HERAULT, Elodie LOIZEAU, Claude MAUDET, Nicolas MAUDET, Isabelle PINEAU, Sonia RAMPILLON, David THUBINEAU.

**Absents excusés** : Laurent HURTEAU

**Absents ayant donné pouvoir** : Cyril BABARIT (Pouvoir à Nicolas MAUDET), Béatrice BRUNELLIERE (Pouvoir à Marielle HERAULT), Laurent WERTH (Pouvoir à Nicole BEAUFRETON)

**Secrétaire** : Sonia RAMPILLON

## **I COMPTE RENDU DU 25 JANVIER 2018**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la réunion du 25 janvier 2018

## **II VOTE DES COMPTES DE GESTION ET DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017**

### **Budget principal**

#### **Compte administratif**

Le résultat de l'exercice 2017 fait apparaître un excédent de 243 202,28 € pour la section de fonctionnement et un déficit de 19 641,75 € pour la section d'investissement.

Le résultat de clôture qui reprend les déficits ou excédents antérieurs, permet de dégager pour la section de fonctionnement un résultat excédentaire 243 202,28 € et un solde déficitaire pour la section d'investissement de 4 398,27 €.

Après retrait de Monsieur Louis-Marie FRUCHET, Maire, le compte administratif est soumis au vote du conseil municipal (12 votants) sous la présidence du doyen d'âge, Monsieur Claude MAUDET.

**Le compte administratif 2017 du budget principal est approuvé par 12 voix**

#### **Compte de gestion**

Les opérations comptables sont strictement identiques à celle du compte administratif.

**Le compte de gestion 2017 du budget principal est approuvé à l'unanimité (13 voix)**

## Budget Lotissement les Néfliers

### Compte administratif

Le résultat de l'exercice 2017 fait apparaître un excédent de 0,00 € pour la section de fonctionnement et 0,00 € pour la section d'investissement.

Le résultat de clôture qui reprend les déficits ou excédents antérieurs, permet de dégager pour la section de fonctionnement un résultat excédentaire de 61 252,33 € et un solde déficitaire pour la section d'investissement de 80 000 €.

Après retrait de Monsieur Louis-Marie FRUCHET, Maire, le compte administratif est soumis au vote du conseil municipal (12 votants) sous la présidence du doyen d'âge, Monsieur Claude MAUDET.

**Le compte administratif 2017 du budget annexe les Néfliers est approuvé par 12 voix.**

### Compte de gestion

Les opérations comptables sont strictement identiques à celle du compte administratif.

**Le compte de gestion 2017 du budget annexe les Néfliers est approuvé à l'unanimité (13 voix)**

## Budget Lotissement Le Bardeau

### Compte administratif

Le résultat de l'exercice 2017 fait apparaître un excédent de 43 873,65 € pour la section de fonctionnement et un déficit de 179 335,73 € pour la section d'investissement.

Le résultat de clôture qui reprend les déficits ou excédents antérieurs, permet de dégager pour la section de fonctionnement un résultat excédentaire de 35 085, 25 € et un solde déficitaire pour la section d'investissement de 47 388,88 €.

Après retrait de Monsieur Louis-Marie FRUCHET, Maire, le compte administratif est soumis au vote du conseil municipal (12 votants) sous la présidence du doyen d'âge, Monsieur Claude MAUDET.

**Le compte administratif 2017 du budget annexe le Bardeau est approuvé par 12 voix.**

### Compte de gestion

Les opérations comptables sont strictement identiques à celle du compte administratif.

**Le compte de gestion 2017 du budget annexe le Bardeau est approuvé à l'unanimité (13 voix)**

### III ORIENTATIONS BUDGETAIRES

LES ORIENTATIONS SERONT VOTEES A LA PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL LORS DE L'ADOPTION DU BP

VOIRIE - TRAVAUX			
Réf	Objet	Entreprise	Montant TTC
I	Signalétique participation citoyenne et point rassemblement	Girod signalisation	700,00 €
I	Voirie imprévus		10 000,00 €
I	Cimetière (cavernes)		3 000,00 €
	Aménagement extérieur salle intergénérationnelle		10 000,00 €
I	Cité des Rosiers		1 169,46 €
I	Divers panneaux		1 000,00 €
<b>TOTAL VOIRIE</b>			<b>25 869,46 €</b>
TERRAIN			
I	Géomètre Plan Cimetière	BROSSET	1 176,00 €
<b>TOTAL TERRAIN</b>			<b>1 176,00 €</b>
ECLAIRAGE PUBLIC			
I	Réovation éclairage public (Vieille Fontaine...		15 000,00 €
I	Illuminations		2 000,00 €
<b>TOTAL ECLAIRAGE PUBLIC</b>			<b>17 000,00 €</b>
MATERIEL			
I	Divers matériel		5 000,00 €
I	Logiciel cimetière		2 000,00 €
I	Matériel Salle Lucie Macquart		
I	Matériel	Boissinot Elevage	2 085,42 €
<b>TOTAL MATERIEL</b>			<b>9 085,42 €</b>
MOBILIER			
I	Meubles (sacs jaunes)		300,00 €
I	Mobilier église		2 000,00 €
I	Grilles expositions		320,00 €
<b>TOTAL MOBILIER</b>			<b>2 620,00 €</b>
BATIMENTS			
I	Accessibilité ERP (programme 2018)		12 000,00 €
I	Voute église		20 000,00 €
I	Aménagement toilette + <b>douche ?</b> Bât. Bleuets	DEHOUX	2 678,93 €
I	Aménagement toilette + <b>douche ?</b> Bât. Bleuets	MD	3 834,36 €
I	Fourniture peinture vestiaires	JAROUSSEAU Tony	1 500,89 €
I	Cloison entre accueil et espace bureau		1 500,00 €
<b>TOTAL BÂTIMENT</b>			<b>41 514,18 €</b>
AUTRES			
I	Terrain multi-sports		50 000,00 €
I	Accessibilité Café-restaurant		10 000,00 €
			<b>60 000,00 €</b>
<b>TOTAUX</b>			<b>157 265,06 €</b>

## **IV AUTORISATION DE CREDITS AVANT VOTE DU BUDGET**

En application de l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales, avant le vote du budget, l'exécutif est en droit :

- de mettre en recouvrement les recettes de fonctionnement et d'investissement,
- d'engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget précédent,
- de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget,
- sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, hors remboursement de la dette (non compris les reports et les restes à réaliser).

Paieement de la facture Brosset Plan Bâti & Topo pour un montant de 1 176,00 € concernant le plan topographique du cimetière de la commune de Treize-Vents.

## **V CONVENTION PROGRAMME RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC 2018**

Il est présenté la convention N°2018.ECL.0114 à intervenir avec le SyDEV concernant le programme annuel de rénovation de l'éclairage public 2018.

Ladite convention comprend les travaux programmés au titre de 2018 conformément au plan de rénovation pluriannuel et les éventuels travaux de rénovation issus des visites de maintenance de 2018, le montant maximum de la participation prévu est de 5 700 euros (2018).

Après avoir pris connaissance de la convention à intervenir avec le SyDEV,

Le Conseil Municipal, par 13 voix pour, décide :

- D'autoriser le Maire à signer la convention avec le SyDEV numéro 2018.ECL.0114 fixant les modalités techniques et financières de réalisation d'une opération d'éclairage (dossier 2018).

## **VI CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE**

Le contrat de Monsieur Quentin HAY, adjoint technique, s'est terminé le 28 février 2018.

Le Conseil municipal, considérant que dans l'attente de la réorganisation du service technique de la Commune de Treize-Vents suite au départ de Monsieur Sébastien DEFONTAINE, décide de proroger son contrat du 01/03/2018 au 30/06/2018 à raison de 35H par semaine.

Une création de poste s'effectuera éventuellement par la suite.

## **VII AVANCEMENT DES TRAVAUX :**

### **RENOVATION ET AMENAGEMENT PRESBYTERE**

- ✓ Béton coulé au sol,
- ✓ Début des travaux du plancher 1<sup>er</sup> Etage,

## AMENAGEMENT 2<sup>EME</sup> TRANCHE CENTRE BOURG

### MIGNE :

- ✓ Fin des travaux d'assainissements rue Rémy René Bazin,
- ✓ Branchement Eaux Usées salle Lucie Macquart,
- ✓ Raccordement Eaux Pluviales Place salon de coiffure.

### ATLASS :

- ✓ Début des travaux rue de la Libération pour les réseaux Eaux Usées et Eaux Pluviales début Mars,
- ✓ Passage d'Huissier.

## VIII DPU : DIA

### PARCELLES AB 344 (5 RUE DES ECOLES), AB 74 ET AB 78 (6 RUE DES ECOLES)

Le Conseil Municipal décide de renoncer au droit de préemption urbain pour les biens cadastrés AB 344, AB 74 et AB 75, situés 5 et 6 rue des Ecoles, appartenant à Monsieur CARCAUD Bernard 11 Cité des Genêts 85590 TREIZE-VENTS et vendus à Monsieur DUVERT Damien et Madame DESSIS Tatiana 7 rue du Val de Sèvre 85290 SAINT-LAURENT-SUR-SEVRE.

## IX QUESTIONS DIVERSES

### - Construction unité de méthanisation SAS BioPommeria

Il est présenté le dossier de SAS BioPommeria concernant l'enquête publique qui s'est déroulée du 3 janvier au 2 février 2018 inclus.

Cette enquête portait sur une demande d'autorisation unique relative à la construction d'une unité de méthanisation située sur le territoire de la commune de Sèvremont (Vendée), la construction de deux silos de stockage de digestat sur les communes de Brétignolles et Genneton (Deux-Sèvres) et le plan d'épandage associé sur des communes des départements de la Vendée, des Deux-Sèvres et du Maine-et-Loire.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable de principe.

### - Demande de subvention de l'Association AMI MALVENT

Association nouvelle pour venir en aide aux migrants.

L'Association AMI MALVENT demande 5 000,00 € sur 4 communes (Mallièvre, Saint-Laurent-Sur-Sèvre, Saint-Malô-du-Bois et Treize-Vents).

Le Conseil Municipal souhaite ne pas attribuer 50 centimes par habitants. La décision finale prise par le Centre Communal d'Action Sociale lors de sa réunion prévue le lundi 12 mars 2018.